Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Traduire l'employeur devant la justice (emploi de bagagiste)

Par Visiteur

Bonjour,mon employeur ma fait travailer en s/effectif pendant des années comme bagagiste a roisy charles de gaulle en s/ traitance et dans des conditions difficile et il a manquer au régles de sécurité et malgrés nos rapel par le c/e a ces manquements rien n'a ete fait ce qui a entrainé mon accident de travail depuis 2007 et avoir etait reconnu comme salarié endicapé a5%.
est ce que j'ai le droit de traduire mon employeur en justice pour demander réparation suite a mon etat de santé qui se dégrade merci.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Percevez-vous une indemnité au titre de l'accident du travail versée par la sécurité sociale?

Avez vous perçu une majoration de cette rente au titre d'une faute inexcusable de l'employeur?

Très cordialement.

Par Visiteur

Oui,je recois que les indemnité journaliere de la secu depuis mon accident de travail,mais aucune rente

---
Par Visiteur

Cher monsieur,

Dans ce cas, je vous invite à contacter un avocat spécialisé en Droit du travail. En effet, étant donné les circonstances, il semble tout à fait possible d'assigner votre employeur devant les conseils des prud'hommes afin d'obtenir une condamnation de votre employeur à vous verser une rente supplémentaire à l'indemnité journalière sur le fondement de la faute inexcusable.

En effet, compte tenu du non respect intentionnel des règles de sécurité et d'hygiène, cela peut constituer une faute inexcusable.

Très cordialement.

Par Visiteur

Merci de votre réponse